

Le service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse
Communiqué de presse sur le Tchad

Embargo : mercredi 21 avril 1993 à 0 h 01 GMT

Index FI : AFR 20/12/93

Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat international : LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFPI -

Le gouvernement n'a pas tenu ses promesses comme l'attestent des centaines de morts

Le gouvernement qui est entré en fonction au Tchad en s'engageant à mettre un terme aux violations des droits de l'homme a troqué ses promesses contre les privilèges du pouvoir – au prix de centaines de victimes parmi la population civile.

Le président Idriss Déby a pris le pouvoir en décembre 1990, après des années de massacres, avec le mot d'ordre "Plus jamais ça". Pourtant, dans l'année qui a suivi, l'emprisonnement politique et les meurtres qui avaient endeuillé le Tchad pendant des années ont repris : le gouvernement a fait appel aux forces de sécurité pour se maintenir au pouvoir coûte que coûte, même au prix de violations des droits de l'homme. Deux ans plus tard, le bilan est très lourd :

— plus de 500 personnes ont été sommairement exécutées par les forces de sécurité ; plus d'une centaine de civils non armés ont notamment été massacrés lors d'une seule attaque ;

— des dizaines de personnes ont "disparu" ;

— le recours à la torture est monnaie courante, entraînant dans certains cas la mort des victimes ;

— plus d'un millier de personnes ont été détenues pendant de courtes périodes, mais aucun prisonnier politique n'a été jugé ;

— aucun individu coupable d'avoir torturé ou tué des prisonniers, que ce soit sous le gouvernement actuel ou sous les gouvernements précédents, n'a été déféré à la justice.

Amnesty International déclare dans un rapport publié ce jour (mercredi 21 avril 1993) : « Toute opposition au gouvernement, réelle ou supposée, est brutalement réprimée. Cette politique s'est traduite par d'aveugles massacres de civils.

« L'opposition au gouvernement signifie la mort ou l'emprisonnement, car la force armée est désormais considérée comme le moyen normal de résoudre les différends politiques. Les forces de sécurité se sont érigées à la fois en jury, en juges et en exécuteurs : elles ne respectent pas les droits les plus élémentaires, ne se sentent pas tenues d'appliquer les lois ni de respecter l'État de droit ; elles entravent le fonctionnement de la justice et agissent toujours en parfaite impunité. Il n'est donc pas surprenant que tant de personnes aient payé de leur vie. »

En août dernier, en représailles d'une attaque lancée par un groupe armé d'opposition contre la garnison de Doba, plus d'une centaine de civils ont été massacrés par l'armée régulière. Les soldats ont ouvert le feu sur les gens dans la rue, dans les maisons ou dans les champs, tuant des civils innocents et mettant la ville à sac. Le massacre a duré plus d'une journée.

Six enfants figuraient au nombre des morts, et plusieurs dizaines de personnes ont été

blessez. Aucune enquête n'a été ouverte sur cette tuerie, aucun militaire n'a été traduit en justice et le commandant de la garnison de Doba, qui aurait participé à la répression menée dans les années 80, est toujours en poste.

Amnesty International poursuit : « Cette tragédie illustre parfaitement la situation. Le gouvernement refuse purement et simplement de reconnaître l'existence de violations des droits de l'homme malgré la preuve que constituent les centaines de cadavres.

« Tant qu'il ne prendra pas ses responsabilités et ne signifiera pas clairement aux forces de sécurité que de tels agissements sont totalement prohibés, l'impunité persistera et les massacres se perpétueront. »

Des civils innocents ont continué d'être tués cette année malgré l'ouverture, en janvier, d'une Conférence nationale réunissant partisans et adversaires du gouvernement pour débattre des réformes politiques. Mais les appels de son président en faveur de l'ouverture d'une enquête indépendante sur les homicides perpétrés récemment par l'armée sont restés lettre morte.

Amnesty International a adressé une série de recommandations aux autorités tchadiennes, leur proposant notamment des mesures simples comme la tenue de registres destinés à recenser toutes les personnes détenues, ou encore l'obligation d'inculper dans les vingt-quatre heures les personnes placées en détention ou de les remettre en liberté. Elle a exhorté la Conférence nationale à insérer ces dispositions dans la nouvelle Constitution.

L'Organisation poursuit : « Les forces de sécurité bafouent l'État de droit, il est grand temps pour le gouvernement de les rappeler à l'ordre. »

Amnesty International appelle par ailleurs les gouvernements étrangers qui soutiennent les forces de sécurité tchadiennes à exercer des pressions pour qu'il soit mis un terme aux massacres et pour que les autorités aient à rendre compte de leurs actes. Elle fait notamment observer dans son rapport que la France et les États-Unis financent et équipent depuis longtemps les forces armées tchadiennes alors que celles-ci continuent à commettre des violations graves des droits fondamentaux.

Jusqu'en décembre 1990, les gouvernements étrangers n'ont pratiquement jamais protesté contre le massacre ou l'emprisonnement de milliers de personnes au Tchad.

Amnesty International conclut : « Les gouvernements étrangers ont soutenu le Tchad dans les années 80 en faisant preuve d'une négligence cynique envers les droits de l'homme. Il faut désormais qu'ils changent radicalement d'attitude. La communauté internationale doit prendre acte de la répression sanglante exercée ces deux dernières années et insister pour qu'il y soit immédiatement mis un terme. »

FIN DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE.